

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Environnement, urbanisme et logement »

Conseil municipal du 17 mai 2016
Séance du 28 avril 2016

12 Oise la Vallée - convention d'objectifs 2016

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, BOUADDI, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mme GOMES-NASCIMENTO, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, LEHNER, MM MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. LEMAIRE

Pouvoir à :

Mme LAMBRE

Mme GUENDOUZE

Pouvoir à :

Mme LEHNER

Mme CARLIER

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme JAJAN

Pouvoir à :

M. DEME

Mme DUHIN

Pouvoir à :

M. CABARET

Mme BARBETTE

Pouvoir à :

M. ASSAMTI

Mme MOUSSATEN

Pouvoir à :

M. N'DIAYE

Mme FAZAL

Pouvoir à :

Mme SAVAS

Mme M'BAYE-DIAO

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers absents non représentés : 1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 38

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Brahim BELMHAND, maire adjoint, expose :

L'agence d'urbanisme Oise-la-Vallée, constituée des villes et des structures intercommunales de la vallée de l'Oise, propose, à ses membres, par ses observations et analyses des perspectives d'ensemble en matière d'aménagement et de développement.

Elle participe à l'élaboration des documents de planification interterritoriaux, notamment les SCOT du territoire de la vallée de l'Oise. Elle réalise, pour le compte des collectivités, des études en lien avec ses domaines d'intervention et met en œuvre des mesures propres à assurer l'information de la population et à animer le milieu local des professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme.

Le conseil d'administration définit chaque année un programme partenarial d'activités pour lequel il sollicite, des différents membres, le versement de subventions permettant la réalisation de ce programme.

La ville de Creil au regard de l'intérêt dudit programme pour les dossiers portés par la ville, propose d'y participer à hauteur de 13 000 €.

Il vous est proposé d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'agence d'urbanisme Oise-la-Vallée et d'autoriser le versement de la subvention.

Vous êtes appelés à voter.

Envoyé en préfecture le 23/05/2016
à la préfecture le 23/05/2016
à le
SLO
060-2160017 0517-3160523012-DE

maintenant !

■ Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat complétée par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu le programme partenarial de travail 2016,
Vu la convention financière 2016 entre la ville de Creil et l'agence d'urbanisme Oise la vallée,
Vu l'avis de la commission « Environnement, urbanisme et logement » en date du 28 avril 2016,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :
Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN ne participe pas au vote.
Votants : 37 Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :
Article 1^{er} : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention partenariale avec l'agence d'urbanisme pour le programme de travail 2016 ainsi que tous les documents y afférents.
Article 2 : d'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 13 000 €.
Article 3 : d'imputer la dépense correspondante, sur les crédits ouverts à cet effet, au budget de la ville, compte 065/6574/UR.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 18 MAI 2016
Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
après dépôt en sous-préfecture le 23.05.16
et publication ou notification le 23.05.16
affiché le 18.05.16
CREIL, le 23.05.2016

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe RALUY